



15ème législature

Question N° : 42010	De Mme Constance Le Grip (Les Républicains - Hauts-de-Seine)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Situation de la profession de psychologue	Analyse > Situation de la profession de psychologue.
Question publiée au JO le : 19/10/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Constance Le Grip attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le sujet des difficultés actuellement rencontrées par les psychologues. En effet, la crise sanitaire a engendré une augmentation considérable des demandes de consultation dans le pays, puisque 75 % des psychologues ont constaté une hausse importante de leur charge de travail. Dans ce contexte, force est de reconnaître que les conditions de travail de la profession de psychologues n'ont pas été suffisamment revalorisées. Entre autres, ces derniers n'ont pas été associés au Ségur de la santé et ne sont pratiquement pas représentés aux Assises de la psychiatrie. Par ailleurs, l'ensemble des praticiens s'oppose vivement aux nouvelles dispositions, expérimentées depuis 2018 dans plusieurs départements, censées permettre à l'ensemble de la population d'accéder aux consultations des psychologues et qui s'avèrent en réalité inadaptées comme la prescription médicale obligatoire, le nombre de séances limité et la sous-tarifcation des consultations. Aussi, elle lui demande si le Gouvernement entend engager une réelle concertation avec l'ensemble de la profession afin de prendre davantage en considération les propositions, revendications et témoignages de ces praticiens.